



## Communiqué de presse

Montpellier, le 22 mars 2018

### La Chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé la commune de Balaruc-Les-Bains

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Balaruc-les-Bains à compter de 2012.

Commune de 6 972 habitants du canton de Frontignan dans le département de l'Hérault, elle présente la particularité de bénéficier sur son territoire d'une dynamique démographique et financière liée à son importante station thermale.

Les observations sont présentées dans le cadre d'une enquête des juridictions financières sur l'exercice des compétences scolaire et périscolaire. Elles concernent l'organisation de la politique scolaire sur le territoire, l'aménagement des rythmes scolaires, la dynamique financière et le coût moyen de la scolarité.

La commune ne faisant partie d'aucun regroupement pédagogique intercommunal a conservé l'intégralité des compétences scolaires, obligatoires et facultatives, à l'exception du transport des enfants vers les écoles. Confrontée à un vieillissement de sa population, à des pénalités financières liées à ses carences en matière de logements sociaux et à des fermetures de classes, elle s'est engagée dans une politique de production de logements pour stopper la baisse de sa population scolaire.

La commune avait mis en place, antérieurement à la réforme des rythmes scolaires, un système développé d'activités périscolaires. Elle l'a maintenu, pour l'essentiel. La mise en place de la réforme n'a pas permis d'ouvrir les activités périscolaires aux enfants qui ne les fréquentaient pas préalablement, et la fréquentation stagne. Dès lors, l'objectif principal de la réforme nationale, qui était de permettre aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles, ou liées à l'apprentissage de la citoyenneté et aux technologies de l'information et de la communication, de les découvrir, n'a pas été atteint.

Enfin, la commune, qui avait déjà mis en place un modèle payant pour les familles, a poursuivi sur cette base en l'étendant aux horaires les plus demandés. Au final, elle a donc vu ses dépenses en la matière diminuer, alors même qu'elle avait la capacité financière de contribuer à l'atteinte des objectifs de la réforme nationale. Les ressources de l'État, qui n'intégraient pas, pour leur attribution, de conditions de ressources, ont été mobilisées en vain.

**Contact presse: Hélène Motuel-Fabre**

[helene.motuel-fabre@crtc.ccomptes.fr](mailto:helene.motuel-fabre@crtc.ccomptes.fr) tel : 04 67 20 73 01